

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 6 décembre 2021

N° CP-2021-12-12-7

N° applicatif 2570

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service collègues

Service consulté

Direction des affaires juridiques

EXPÉRIMENTATION NUMÉRIQUE AUX COLLEGES DE BARR ET DE BISCHWILLER

Résumé : Les collèges de Barr et André Maurois de Bischwiller ont souhaité expérimenter auprès de leurs collégiens l'attribution d'un poste informatique individuel (tablette ou PC portable) pour un usage numérique en classe et à domicile. La CeA apporte son soutien à ces projets en assurant le financement des postes informatiques, le déploiement d'une infrastructure réseau informatique adaptée, l'augmentation du débit internet et la maintenance des postes.

Le présent rapport a pour objet de vous faire approuver la convention de partenariat à conclure entre le collège concerné et la Collectivité européenne d'Alsace.

Les deux collectivités départementales alsaciennes avaient adopté chacune, un plan numérique visant à déployer les moyens nécessaires à l'utilisation des outils numériques au service des apprentissages dans les 147 collèges.

Ce programme d'action d'ampleur réalisé pour un coût de 14 M€ sur les 90 collèges du Bas-Rhin (2018-2020) et de 10 M€ pour les 57 collèges du département du Haut-Rhin (2018-2020) est arrivé à terme.

Dans ce contexte d'achèvement des deux plans numériques des collèges, l'année scolaire 2021/2022 offre à la Collectivité européenne d'Alsace l'opportunité de modéliser sa future stratégie en faveur du numérique éducatif pour une mise en œuvre courant 2023.

En parallèle de ce travail de modélisation, la Collectivité européenne d'Alsace encourage l'expérimentation de nouvelles formes d'usages numériques de la part d'établissements volontaires qui viendront alimenter le contenu de cette future stratégie.

Dans cet esprit, deux projets d'usages numériques innovants ont été engagés par la Collectivité européenne d'Alsace avec les collèges de Barr et de Bischwiller André Maurois.

1- Deux démarches permettant d'expérimenter des usages innovants aux collèges de Barr et André Maurois de Bischwiller

Les collèges de Barr et André Maurois de Bischwiller ont souhaité expérimenter auprès de leurs collégiens l'attribution d'un poste informatique individuel (tablette ou PC portable) pour un usage numérique en classe et à domicile, inspirés par la démarche Lycée 4.0 déployée par la Région Grand-Est auprès des lycéens.

Si le collège de Barr a souhaité expérimenter auprès de ses élèves de 5^{ème} l'attribution d'un poste ordinateur portable, le collège André Maurois de Bischwiller déploiera des tablettes pour les élèves de niveau 4^{ème} ainsi qu'à des élèves de niveau 6^{ème} générale ULIS et SEGPA afin que l'expérimentation puissent également concerner les dispositifs d'enseignement par l'inclusion.

Ce projet vise à faciliter l'acquisition des compétences numériques pour les collégiens et à préparer les élèves à l'hybridation des cours en lycée.

2- Une convention précisant le cadre de l'expérimentation numérique et le soutien apporté par la CeA auprès des collèges de Barr et de Bischwiller

La Collectivité européenne d'Alsace apporte son soutien à ces projets en assurant le financement des postes informatiques et équipements associés, l'augmentation du débit internet et la maintenance des postes dans le cadre d'un partenariat avec le Rectorat de l'académie de Strasbourg, responsabilisé sur la validation du projet pédagogique et l'accompagnement des enseignants.

Ainsi 150 ordinateurs portables ont été déployés auprès du collège de Barr début juillet 2021. Outre cette dotation en ordinateurs portable la Collectivité européenne d'Alsace a également mobilisé une enveloppe financière de 10 000 € permettant l'achat pour le collège d'armoires de stockage et d'équipements associés

Au collège de Bischwiller, 320 tablettes sont mises à disposition des élèves.

Dans les deux cas de figure la Collectivité européenne d'Alsace garde la propriété des équipements informatiques et les met à disposition des établissements. Ces équipements sont ensuite prêtés aux élèves durant toute leur scolarité au sein du collège. Une convention de prêt d'équipement ainsi qu'une charte d'utilisation permet de contractualiser entre le collège et les familles les conditions d'usage des équipements.

La convention est conclue pour une durée de deux ans, pour couvrir les besoins des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

Ces projets sont l'aboutissement de la dynamique construite par les collègues, à la fois sur le plan pédagogique et sur le plan technique et le démarrage d'une réflexion autour des usages pédagogiques innovants. Une attention particulière est apportée par la Collectivité européenne d'Alsace et les autorités académiques dans l'accompagnement des utilisateurs (enseignants et élèves) à la prise en main de ces nouveaux usages.

Compte tenu des éléments susvisés, je vous propose :

- d'approuver les conventions de mise à disposition d'ordinateurs portables et de tablettes numériques à conclure avec les collègues de Barr et André Maurois de Bischwiller ;
- de m'autoriser à signer ces conventions jointes en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY